

L'AGRICULTURE ALGÉRIENNE : L'HÉRITAGE DU PASSÉ ET LES DÉFIS CONTEMPORAINS

Philippe ADAIR*
Messaoud LAZREG**
Amel BOUZID**
Sid Ahmed FERROUKHI***

Received: 15/03/2022/ Accepted: 02/06/2022 / Published: 06/07/2022

Corresponding authors: lazreg.messaoud@yahoo.fr

RÉSUMÉ

L'article retrace les différentes étapes de l'évolution, notamment de l'étatisation à la libéralisation, que l'agriculture algérienne a traversées depuis l'indépendance. Il évalue l'impact des réformes et des diverses politiques publiques relatives au régime foncier, à l'emploi, aux modes de financement, au rendement des cultures, au système des prix et des marchés agricoles. Les défis actuels, sécurité alimentaire et changements climatiques, s'inscrivent dans une stratégie de développement durable, tant agricole que rural, fondée sur une approche territoriale.

MOTS-CLÉS :

Cultures, force de travail, financement, réforme foncière, politiques territoriales

JEL CLASSIFICATION : P21, Q15, Q18

* ERUDITE, Université Paris-Est Créteil, adair@u-pec.fr, France

** Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement, CREAD lazreg.messaoud@yahoo.fr, Algérie.

** Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement, CREAD, ambdz@yahoo.fr, Algérie

*** Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA), Algérie
prospective.agridz.2050@gmail.com

ALGERIAN AGRICULTURE: LEGACY OF THE PAST AND CURRENT CHALLENGES

ABSTRACT

The article recounts the various stages of the evolution, especially from State control to liberalisation, which Algerian agriculture has experienced since independence. It assesses the impact of reforms and various public policies addressing land tenure, labour force, financing methods, crop yields, agricultural prices and markets. The current challenges, such as food security and climate change, are part of a sustainable development strategy, both agricultural and rural, based on territorial policies.

KEYWORDS:

Crops; financing; labour force; land reform; territorial policies.

JEL CLASSIFICATION : P21, Q15, Q18.

الفلاحة الجزائرية: إرث الماضي والتحديات المعاصرة

ملخص

يتتبع المقال المراحل المختلفة للتطور، لا سيما من التأميم إلى التحرير، التي مرت بها الزراعة الجزائرية منذ الاستقلال. ويقيم تأثير الإصلاحات والسياسات العامة المختلفة المتعلقة بجيازة الأراضي والتوظيف وطرق التمويل وغلات المحاصيل ونظام الأسعار والأسواق الزراعية. تشكل التحديات الحالية، والأمن الغذائي وتغير المناخ، جزءًا من استراتيجية التنمية المستدامة، الزراعية والريفية، على أساس نهج إقليمي.

كلمات مفتاحية:

الزراعات، القوى العاملة، التمويل، الإصلاح الزراعي، السياسات الإقليمية

تصنيف جال: P21, Q15, Q18

INTRODUCTION

L'agriculture en Algérie, a toujours constitué un pourvoyeur de nourriture, d'emploi, et surtout occupé l'espace rural. Depuis la période coloniale et au cours des décennies suivant l'indépendance algérienne se sont succédées des politiques agricoles orientées vers la mise en valeur des territoires (des terres du Tell aux zones arides et désertiques du Sud), vers la modernisation du régime de propriété foncière et des techniques de production agricoles (Bessaoud, 1999).

L'activité agricole est marquée par l'insuffisance des dotations naturelles (précipitations, terres fertiles, reliefs) qui limitent l'intensification des cultures. Avec l'avènement des nouveaux défis, cette agriculture est appelée à assurer une sécurité alimentaire relative et basée sur les recettes d'hydrocarbures fortement volatiles et dépendantes des économies de grandes puissances. A cela s'ajoute le changement climatique qui impacte les rendements des spéculations stratégiques (déjà faibles). Les contraintes agro-climatiques naturelles, conjuguées aux effets plus récents du changement climatique, pèsent sur le développement de l'agriculture algérienne, contraignant les agriculteurs à l'adoption de systèmes de culture extensifs dans les zones d'agriculture pluviale.

L'Algérie a enregistré une croissance démographique élevée : la population qui comptait environ 10 millions d'habitants à l'indépendance s'élève à près de 45 millions soixante ans plus tard. Depuis les années 1960, l'État algérien a donc tenté de moderniser l'agriculture en vue d'augmenter et de stabiliser la production agricole et alimentaire (Bencharif, 2018).

Les deux premières décennies après l'indépendance, l'Algérie a connu une forte croissance démographique accompagnée d'un exode rural et d'un accroissement considérable de la population urbaine. Les résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) font apparaître un basculement urbain à partir de 1987. Le taux d'urbanisation de la population totale représente moins du tiers (31,4%) en 1966, atteint 40% en 1977, 49,7% en 1987, 58,3 % en 1998 et

s'élève à deux tiers (65,94%) en 2008. Il serait de l'ordre de 70% en 2020 (Voir Tableau A1 en Annexe).

La Surface Agricole Utile par habitant passe de 0,63 hectare en 1967 à 0,36 en 1982, 0,27 en 2 000 et 0,19 en 2018 (CNES, 2003, Faostat, 2022).

La double dimension rurale/agricole a donné lieu à des politiques publiques sectorielles combinant développement agricole et développement rural. Ces politiques prennent en considération l'ensemble des changements présents et futurs auxquels l'agriculture est confrontée.

Après l'épisode de l'étatisation des terres coloniales qui a suivi l'indépendance, l'agriculture s'inscrit depuis la décennie 1990 dans un processus de transition vers un capitalisme agraire régulé par un contrôle de l'Etat sur le foncier agricole et les produits de large consommation. Ce modèle hybride Etat/ marché vise l'amélioration de la productivité et la réduction de la vulnérabilité aux importations alimentaires. Il s'agit alors d'apprécier si la politique agricole mise en œuvre, est à même de catalyser et de rendre durable les dynamiques de croissance et de répondre aux nouveaux défis imposés par la nécessaire résilience aux changements climatiques ?

La première partie présente la grille d'analyse macroéconomique qui repose sur la structure de la propriété foncière et la place assignée à l'agriculture dans les deux grandes phases des stratégies du développement économique, du socialisme au capitalisme. La deuxième partie analyse l'évolution des programmes de développement agricole et rural, qui sont évalués sous l'angle de leur conception et celui de leur réalisation, s'agissant de l'inclusion des territoires, des modes de financement, de la diffusion du progrès technique. La troisième partie s'attache à la résilience de l'agriculture aux changements climatiques, qui doit préserver les oasis et la combinaison de la céréaliculture et de l'élevage, et qui exige un système d'information sur l'usage des terres agricoles et de l'eau.

1- LA TRANSITION INACHEVÉE DU SOCIALISME AU CAPITALISME

La grille d'analyse macroéconomique de cette partie met l'accent sur la structure de la propriété foncière et la place assignée à l'agriculture dans les stratégies du développement économique. Les stratégies successives alternent deux grandes phases. La première confère une place subordonnée du secteur public agricole et le maintien de la marginalisation du secteur privé dans le processus d'étatisation qui recouvre la période de 1963 à 1987. Avec la deuxième phase, s'amorce une inversion qui consiste en une privatisation inachevée du secteur public agricole selon un régime concessionnel qui perdure en 2020. Les restructurations foncières déterminent pour une part l'emploi de la main-d'œuvre et sa productivité ainsi que le financement de l'activité à travers le crédit bancaire.

1.1. Dualisme agraire, étatisation des grands domaines et industrialisation

L'état de l'agriculture à l'indépendance est caractérisé par une structure dualiste (grands domaines/exploitations vivrières) et l'exportation vers la métropole.

L'agriculture occupe 55,8% de la population active en 1966, 49,36% en 1969 et 29,54% en 1982, ; l'emploi agricole atteint 20% et demeure stable au cours de la période 1990-2004, puis tombe en dessous de 10% et baisse en valeur absolue à partir de 2011 (Bouisri & Pradel De Lamaze, 1971 ; Cote, 1983).

C'est au cours de cette décennie que la production agricole et la part de la valeur ajoutée agricole s'accroissent (Tableau 1 et figure 1). En conséquence, la productivité apparente augmente sensiblement.

Tableau n°1. Population occupée et valeur ajoutée de l'agriculture

Années	Emploi agricole	% emploi total	Valeur ajoutée
2003	1412	21,13	556,7
2004	1617	20,74	627,2
2005	1380	17,2	605,0
2006	1609	18,1	680,1
2007	1171	13,6	748,2
2008	1252	13,7	773,1
2009	1242	13,1	1006,8
2010	1136	11,7	1079,2

2011	1034	10,8	1254,6
2012	912	9	1523,6
2013	1141	10,6	1764,9
2014	899	8,8	1913,9
2015	917	8,7	2107,2

Source : ONS

A l'indépendance, l'agriculture est confrontée au problème d'écoulement de ses produits d'exportation (vins, agrumes, légumes frais et conserves) en raison de la forte concurrence de la part des autres pays exportateurs méditerranéens et de la pression politique exercée alors par le gouvernement français (Boukella, 2008).

Les domaines autogérés participent d'un dualisme renforcé dans le cadre d'une subordination de l'agriculture aux « industries industrialisantes » (De Bernis, 1966).

Selon le modèle dualiste (Lewis, 1954; Fei & Ranis, 1964 ; Fields, 2006), la migration de l'excédent de main-d'œuvre (chômage déguisé) du secteur agricole/rural vers le secteur industriel/urbain peut être interprétée de deux manières. Soit la détermination du salaire industriel/urbain dépend du salaire agricole/rural et celui-ci augmente parallèlement à la productivité ; l'écart de salaire (le différentiel entre le Salaire National Minimum Garanti (SNMG) et le Salaire Agricole Minimum Garanti (SMAG), explique alors la migration. Soit, le salaire industriel/urbain ne dépend pas du salaire agricole/rural mais de l'existence de barrières à l'entrée (capital humain exigé, protection syndicale des *insiders* urbains vis-à-vis des *outsiders* ruraux), qui fait obstacle à l'absorption du surplus de main d'œuvre rurale, sinon au sein de l'emploi informel urbain ou la rétention dans l'emploi informel rural et agricole.

A l'indépendance, le processus de déracinement (Bourdieu et Sayad, 1964 ; Lequy, 1970) résultant de l'exode rural forcé de la politique de regroupement de l'administration coloniale se caractérise par la « dépayssanisation » de la population agricole, dont la majorité est constituée non de propriétaires exploitants mais de salariés et de métayers (selon le Recensement Général de l'Agriculture de 1958, RGA, 2003). Les conditions d'une redistribution des terres n'étaient

pas réunies. L'autogestion agricole qui s'installe en 1963 concerne les ouvriers agricoles.

Le modèle de développement autocentré s'inspire de de Bernis (1966) et se démarque du modèle d'import-substitution qui met la priorité sur les biens de consommation, en l'absence d'un surplus agricole pour financer le développement. La relation agriculture-industrie se limite à la production agricole pour l'industrie, notamment agroalimentaire (conserveries, huileries, sucreries, semouleries, minoteries, etc.). L'évolution économique générale en faveur du secteur des hydrocarbures (nationalisé en 1971) et au détriment de l'agriculture explique que, dès 1963, les exportations des produits pétroliers dépassent largement celles des produits agricoles et agroalimentaires (Boukella, 2008).

Le financement alloué à l'agriculture, qui concerne le secteur public agricole, représente 11% en moyenne des concours du Trésor au cours des années 1960 selon le tableau 2. Les dépenses d'investissement destinées à l'agriculture (hors hydraulique) s'élèvent à 7,53% du total entre 1967 et 1978 et baissent à 6,5% entre 1980 et 1989 selon le tableau 3.

Tableau n°2. Concours du Trésor Public à l'agriculture

Années	1963	1964	1965	1966
Agriculture	60,6	91,7	80,5	90,2
Total	533,4	828,7	732,5	952
% Total	11,36	11,06	10,98	9,47

Tableau n°2. (Suite)

Années	1967	1968	1969	1970
Agriculture	103,4	199,5	180	320
Total	836,3	1275,8	2466,5	2452
% Total	12,36	15,63	7,3	13,05

Note : en millions DA

Source : De Bernis (1971)

Tableau n°3. Dépenses d'investissement (en milliards de DA courants)

Années	1967-1969	1970-1973	1967-1978	1980-1984	1980-1989
Agriculture	1,9*	4,1*	18,43	47,1*	62,1
% Total	18,44	15,41	7,53	11,75	6,5
Total	10,3	26,6	244,6	400,6	950,6

Source : MPAT

Le tableau 4 décrit l'emploi dans les domaines autogérés. Les effectifs salariés, notamment permanents, s'accroissent jusqu'en 1970 puis diminuent ensuite en valeur absolue au cours de la période pendant laquelle la « révolution agraire » est mise en œuvre.

Tableau n°4. Evolution de l'effectif salarié du secteur public agricole

Années	1964/65	1967/68	1968/69	1969/70
Permanents	137430	114560	133020	173771
Saisonniers	100000	119610	123430	102201
Total	237430	252380	269840	275971

Tableau n°4. (Suite)

Années	1972/73	1974/75	1975/76	1976/77
Permanents	121301	106630	111471	10050
Saisonniers	117991	124571	96948	9961
Total	239212	231201	208419	20011

Source : Secrétariat d'Etat au Plan

1.2. L'extension du secteur public agricole et la révolution agraire

L'extension du secteur public agricole qui couvre la période 1971-1983, résulte d'une réforme instituée par la révolution agraire. La « révolution agraire » est avant tout une réforme foncière sans remembrement qui affecte le seul secteur privé, sans remise en cause de la subordination de l'agriculture à l'industrie. Elle permet de redistribuer, de 1972 à 1976, environ un million d'hectares de terres d'inégale fertilité, confisquées et parfois laissées en déshérence par leurs propriétaires, à quelque 85 000 bénéficiaires organisés pour la plupart en coopératives de production (Adair, 1983). Elle s'accompagne d'un programme d'habitat rural des « villages socialistes » qui vise à réduire l'exode vers les villes (Benachenhou, 1979 ; Adair, 1982).

1.3- L'inflexion du régime de propriété : une privatisation inachevée

L'inflexion du régime de propriété vers une libéralisation se caractérise par un processus de restructuration, de dissolution et puis de concession du secteur public qui prend place de 1983 à 1990.

Une première restructuration du secteur public agricole est engagée au cours de la campagne agricole 1983-84. Les quelque 2.000 domaines "autogérés" sont recomposés en 3.400 "domaines agricoles socialistes" (DAS) qui fusionnent avec une partie des coopératives agricoles de production issues de la « révolution agraire ».

En 1987, 3264 DAS employaient environ 138000 travailleurs permanents et 200000 travailleurs saisonniers. La loi 87-19 (08/12/1987) promulgue le démantèlement des DAS, qui marque la dissolution du secteur public agricole transformé en domaine privé de l'État. Il en résulte la création de 22 356 exploitations à statut collectif (EAC) qui couvrent une superficie de 2,2 millions d'hectares et 5677 exploitations à statut individuel (EAI) sur 56000 hectares (CNES, 2001). Environ 160.000 exploitants deviennent concessionnaires à titre perpétuel de 2,3 millions d'ha de SAU rattachés au domaine privé de l'État. Le statut des exploitants concessionnaires, ni fermiers, ni propriétaires n'est pas clairement défini.

A partir de la fin des années 1980, la régulation de l'écosystème des prix des intrants et des produits est assurée par le marché (Bessaoud 2013).

Le morcellement des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat pose un grand problème pour la planification des activités agricoles, pour la programmation des investissements, et pour la pérennité des exploitations à cause de la diversification des stratégies internes. Ce phénomène d'éclatement des EAC a été étudié et il s'avère que le passage du statut d'ouvrier à celui d'exploitant agricole et de gestionnaire a été vécu comme une rupture, au moment de la transition économique introduite par la réforme de 1987 (Bouchaib et Jouve, 2010). Cette transition inachevée a donné lieu à plusieurs comportements d'attributaires, ces auteurs identifiaient 10 types selon les critères du partage du foncier et des arrangements informels entre attributaires et preneurs : réalisation d'investissements (puits, plantations), mode de gestion de l'exploitation, location de terres, pluriactivité, etc. Ces comportements relèvent de l'entrepreneuriat ou du repli, de la recherche de rente ou de l'opportunisme. Amichi et al, (2015) se sont intéressés au « modèle EAC » qui rencontre de nombreuses difficultés dans son

fonctionnement quotidien. Des différends et des conflits entre attributaires commencèrent à surgir : absentéisme de certains membres, répartition des tâches peu respectée, gestion conflictuelle des finances de l'exploitation. Ils ont identifié, selon le mode de faire-valoir des terres, cinq catégories: les attributaires travaillant directement leurs terres, les attributaires combinant faire-valoir direct et indirect, les attributaires en situation d'abandon, les attributaires « rentiers » et les attributaires prenant d'autres terres en faire-valoir indirect que nous qualifions « d'entrepreneurs ».

Les deux analyses précédentes indiquent que le morcellement des terres publiques après la réforme de 1987 est un enjeu important. A partir de 2010, la nouvelle loi d'orientation agricole opte pour des droits individuels dans ces EAC (droit de concession de 40 ans) afin de donner plus de liberté aux bénéficiaires dans leur choix d'investissement et de partenariat avec les autres acteurs et porteurs de projets puisque l'article 12 considère le droit de concession comme une hypothèque pour les crédits bancaires. Les données disponibles ne permettent pas d'analyser la nouvelle situation car l'opération d'octroi des droits de concession est, toujours, en cours et fait face à plusieurs problèmes (héritage, conflits internes, et les affaires non encore tranchées par la justice).

La loi d'orientation foncière 90-25 du 18/11/1990 permet à la grande propriété de récupérer en 1990 les terres confisquées lors de la réforme agraire de 1971.

1.4- Développement agricole, planification et financements (2003-2019)

Selon le tableau 5, la proportion des petites exploitations (inférieures à 10 hectares) a significativement augmenté entre 1958 et 1973 (de près de 70% à 79%), elle retrouve son niveau de 1958 en 2001 (70%).

Tableau n° 5. Répartition des exploitations selon leur surface

Exploitations/ Surfaces	1958		1973		2001*	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
< 10 ha	437 000	69,5	562 789	79,02	717 155	70,04
10-50 ha	167 100	26,5	134 508	19	231 110	22,57
50-100 ha	16 850	2,6	9 765	1,3	14 294	1,4
100 ha et +	8 500	1,4	3 456	0,5	5 305	0,52
Total	629 450	100	710 518	100	1 023 799	100

Note : * Toutes exploitations.

Source: Les données du RGA 1958 et du RGA 1973 figurent dans RGA (2001).

Les terres relèvent de deux principaux régimes de propriété (tableau 6).

La propriété privée (melk) représente trois quart des exploitations et plus des deux tiers de la SAU, soit une superficie moyenne inférieure à 10 hectares. Elle est morcelée et indivise pour plus de la moitié des exploitations (RGA, 2003). Plus de la moitié n'est pas immatriculée au cadastre et l'insuffisance des titres de propriété fait obstacle à l'obtention du crédit et l'absence d'un marché foncier empêche le remembrement des parcelles, engendrant une désincitation à la mise en valeur et à l'investissement.

Le domaine privé (concessionnel) de l'Etat représente un sixième des exploitations et près d'un tiers de la superficie agricole, soit une superficie moyenne supérieure à 10 hectares.

Tableau n°6. Répartition des exploitations selon le régime de propriété (2001)

Régime de propriété	Exploitations	Superficie	Moyenne
Terres melk	777 323 (75,92%)	5 857 212 ha (69,24%)	7,5 ha
Domaine privé de l'Etat*	186 622 (18,22%)	2 566 199 ha (30,33%)	13,75 ha
Mainmorte (habous privé)	2 211	24 056 ha	10,88 ha
Mainmorte (habous public)	605	4 821 ha	7,96 ha
Autres	57 038	6 392 ha	0,11 ha
Total	1 023 799	8 458 680 ha	8,2 ha

Note : *concessionnel

Source : RGA 2003

Selon les indicateurs fonciers (2018), 8,5 millions d'hectares de la SAU sont occupés par 1 198 000 exploitations agricoles, dont la moitié compte moins de 20 ha et le quart moins de 10 ha. La taille moyenne des exploitations a chuté de plus d'un tiers en près d'un demi-siècle, soit 11,5 ha en 1973 et 7,14 ha en 2017. La taille conditionne largement le niveau des revenus de l'exploitant, eu égard à la fertilité des sols, aux cultures pratiquées et à l'investissement.

A partir des années 2000, on observe un regain de l'investissement, l'intégration en faveur de l'agroalimentaire, tandis que la couverture alimentaire demeure financée par les exportations d'hydrocarbures. Les recettes d'exportation des hydrocarbures sont multipliées par quatre entre 1994 et 2009. Le basculement vers l'urbanisation qui s'opère au cours des années 1990 est renforcé par l'exode rural pendant la décennie noire du terrorisme (Bessaoud, 2013).

La politique agricole et rurale intègre à la fois des dispositifs commerciaux et de multiples fonds de financement dans le cadre du Plan national de développement agricole et rural (PNDAR), lancé le 1er septembre 2000, qui visait l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays (Bessaoud, 2013).

La part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB est sensiblement stable de 1999 à 2010, puis s'accroît depuis lors jusqu'en 2020. Ceci résulte de l'accroissement de la productivité au cours de la dernière période (Voir figures A1, A2 et A3 en annexe).

La loi 10-03 du 15 août 2010 transforme le droit de jouissance perpétuelle en droit de concession de 40 ans aux « bénéficiaires réguliers », et ouvre désormais l'accès aux détenteurs privés de capitaux nationaux.

2- PLANS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL (1990 /2000-2020)

L'agriculture algérienne s'inscrit depuis la décennie 1990 dans un processus de transition vers un capitalisme agraire régulé par un contrôle direct de l'Etat sur le foncier agricole et les produits de large consommation. Ce modèle hybride Etat/marché, qui vise à l'amélioration de la productivité et à la réduction de la vulnérabilité aux importations alimentaires. La politique agricole, au cours des

deux dernières décennies, est analysée sur le double plan de sa conception et des instruments de sa mise en œuvre.

2.1. Le cadre d'analyse comparative de la politique agricole (1990-2020)

Une grille d'analyse comparative des Politiques-Plans a été élaborée en référence au cadre théorique de l'analyse des politiques publiques (De Maillard & Kübler, 2016 ; Muller, 2018).

La période 1990-99 constitue une période de référence pour la période suivante (2000-2018) à travers notamment le Plan de Développement Agricole à Moyen Terme PDAAMT (1996). Puis, les plans et programmes mis en œuvre au cours des deux dernières décennies : le Plan National de Développement Agricole - PNDA 2000, le Plan National de Développement Agricole et Rural - PNDAR (2002-2009), la Politique du Renouveau Agricole et Rural - PRAR (2009-2018) et son institutionnalisation à partir de l'année 2009 (MA, 1992 ; MAP, 1996, 1999 ; MADR, 2002, 2008, 2012 ; MADRP, 2017).

Cette grille d'analyse repose sur une batterie de critères classés en deux groupes. Le premier groupe concerne la conception et la formulation des plans et programmes (contexte global et sectoriel, fondements, horizon de programmation, cibles et champs d'intervention...etc.). Le second groupe est relatif aux modalités de mise en œuvre des plans et programmes (mode d'exploitation et de mise en valeur des terres agricoles, instruments de programmation et de financement, mode d'incitation...etc.).

2.1.1. Une forte sensibilité au contexte

Le contexte global et sectoriel de mise en œuvre de la politique agricole et rurale (2000-2018) a été marqué par deux périodes distinctes. La première, plutôt favorable grâce au rétablissement des équilibres macro-économiques et du retour progressif de la sécurité dans les espaces ruraux et urbains. La hausse des prix internationaux des hydrocarbures va favoriser la relance de plans publics de développement dans les différents domaines socio-économiques.

A partir de 2015, l'effondrement des recettes pétrolières va induire le recul progressif des différents programmes d'investissements publics et

privés. Ces programmes sont menés à « minima » en utilisant les reliquats cumulés au cours des périodes précédentes (voir tableau 7).

Tableau n° 7. Budget global d'investissement agricole (2000-2020)

	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020	Total
Budget équipement	76 941	80 831	83 410	18 313	259 495
Dotations des fonds	186 135	274 832	339 265	267 580	1 067 812
Total	263 076	355 663	422 675	285 893	1 327 307

Note : en Millions de DA

Source : MADR

2.1.2. L'approfondissement de la stratégie post ajustement structurel

Il y a peu de changements par rapport au PDAAMT (1996) hormis la stratégie de développement rural (2002-2007), qui s'est peu à peu "recroquevillée" à partir de 2009 aux champs d'intervention antérieure.

Les principaux éléments mis en œuvre à partir de 2009 sont les contrats de performance (2009-2014) et (2015-2019) ; l'intégration amont-aval et la régulation des filières agro-alimentaires ; grâce à la privatisation des groupes agroalimentaires publics (Proda, Eriad, Giplait ...). Enfin, on observe que si l'exploitation agricole est positionnée au cœur du processus de développement agricole, aucun modèle de référence n'est défini pour cette dernière « boîte noire ».

2.1.3. Une planification mal maîtrisée

En matière d'horizon, les plans et programmes se sont inscrits dans « une programmation glissante » fonction de la disponibilité des ressources publiques et des rythmes de consommation. La dernière période (2015-2019) a connu le gel d'une grande partie des programmes et l'arrêt définitif de la politique de renouveau rural en 2017 (sans annonce formelle). Les consommations des différents fonds alloués au développement (2000-2020) ont atteint plus de 917 milliards de dinars sur une dotation totale de 1.067 Milliards soit 85,9%. Dans ce cadre 46% des soutiens consommés ont été consacrés à l'investissement dans les exploitations agricoles et les entreprises ;

31% à la régulation ; 16% au développement rural, à la lutte contre la désertification et aux petites exploitations et élevages.

2.1.4. De l'amont à l'aval : les chaînes de valeur et les territoires

Au gré de l'extension des champs d'intervention, les ménages et les territoires ruraux (2004) ont pris plus d'importance ainsi que les industries agro-alimentaires (2009), et ont élargi le spectre des cibles de la politique agricole. Ceci n'a pas pour autant favorisé une démarche intégrée et cohérente avec l'industrie et le commerce, ni l'émergence d'une politique transversale de sécurité alimentaire.

2.1.5. Doctrine agronomique simplificatrice et absolutisme du présent

Les programmes et mesures de soutien n'ont pu être réellement adaptés aux différentes régions agricoles. Les plans successifs ont été marqués par la prééminence des diagnostics rétrospectifs recherchant de manière constante à rattraper l'écart de productivité des filières de production. Les défis du changement climatique, de la raréfaction des ressources et de la pollution des nappes ont rarement été intégrés.

2.1.6. De la sécurité alimentaire à la souveraineté alimentaire

Les objectifs globaux sont restés concentrés sur la sécurité alimentaire (choix déjà tranché dans la décennie 1990 par rapport à l'autosuffisance alimentaire) ; l'amélioration des moyens de vie et d'existence des agriculteurs et des populations rurales et l'adaptation des systèmes agricoles et la protection des ressources (reboisement, économie de l'eau). Pour la décennie 2010, il y a la résurgence d'une dimension politique et « souverainiste » de la question alimentaire et de l'ambition de réduire le déséquilibre de la balance agricole.

2.2. Evolution des modalités de mise en œuvre des programmes

2.2.1. La variabilité de l'architecture des plans

Les programmes de mise en œuvre de la politique agricole et rurale sont déclinés tantôt par rapport à des secteurs d'activités (forêt, pêche, hydraulique...), au niveau d'espaces agroécologiques (steppe, Sahara, montagne) et par filières de production (céréales, pomme de

terre, lait ...). Ils recouvrent aussi le renforcement des capacités, les champs de l'action publique (régulation, normalisation...) et le capital productif (foncier, ressources en eau ...).

La variabilité de l'architecture des plans de développement agricole et rural a rendu plus complexe le suivi et l'évaluation de l'efficacité des programmes. Certains programmes évoqués en début de période à l'exemple des filières (sucre et huiles) et la reconversion pour le PNDA en 2000 disparaissent ensuite des documents bilans.

2.2.2. Juxtaposition et complexité des instruments de financement

La fin de la décennie 1990 et le début 2000 est caractérisée par la multiplication des fonds spéciaux et leur spécialisation (développement rural, protection zoo sanitaire et phytosanitaires ...). A partir de 2013, la restructuration est réalisée à travers le regroupement des fonds spéciaux du secteur en deux fonds avec des lignes de dépenses : FNDA¹- et FNDR²-. La multiplication des sources de financement semble coïncider avec la disponibilité de ressources publiques sans amélioration notable. De nombreuses opérations n'ont pu être réalisées parfois du fait d'une restructuration successive des instruments de financement. A titre illustratif Ainsi, le Fonds de soutien aux éleveurs et petits exploitants agricoles (FSAEPEA) créé en 2011 n'a jamais été opérationnel jusqu'à sa dissolution en 2013.

2.2.3. Investir dans les exploitations ou dans la production agricole ?

Les incitations se différencient selon deux grandes périodes. La première (2000-2008) concerne la mise en place de la formule « crédits liés aux soutiens » accompagnée par la décentralisation de l'octroi (Caisses CNMA-DSA) et des niveaux de soutiens successivement ajustés à la baisse; en 2003 par l'amendement de la nomenclature des actions soutenues et leur plafonnement et l'intégration de la BADR dans le dispositif de crédits liés ; en 2006 par la réduction des niveaux

¹ Fonds National du Développement Agricole

² Fonds National de Développement Rural

de soutiens à 30% ; en 2008 par l'introduction de prix incitatifs à la collecte.

A partir de 2009, la seconde période de « découplage du crédit et des soutiens » est suivie par de nouveaux types de financement bancaire (RFIG, ETTAHADI, RFIG FEDERATIF, et ETTAHADI FEDERATIF) ; des crédits sans intérêts ; des fonds de garantie des crédits ; du Système de Régulation et de Stockage des Produits Agricoles de Large Consommation (SYRPALAC).

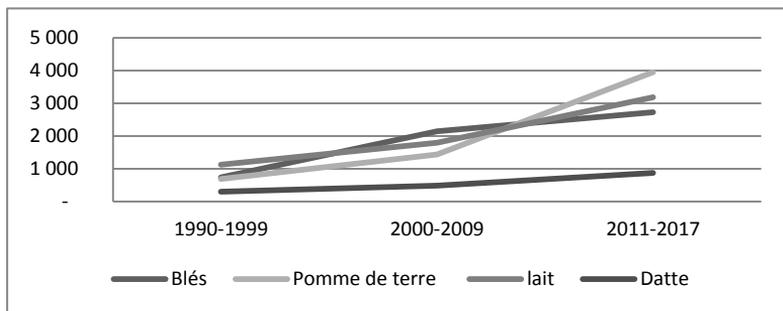
2.2.4. La diffusion des innovations : un système défaillant et dépassé

Le développement technologique et des innovations est resté modeste malgré la tentative de relance du système de vulgarisation classique de « diffusion linéaire » auprès des agriculteurs. Les instituts techniques et de recherche développement mobilisés au début de la décennie 2000 ont vite été dépassés par l'ampleur des programmes et le manque de moyens humains et matériels adaptés. Le retard technologique a incité les agriculteurs à puiser dans des ressources exogènes de progrès technique (foires internationales, fournisseurs etc.).

3- LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

Le risque climatique a toujours été un défi majeur pour l'agriculture en Algérie. L'évaluation quantitative des politiques agricoles précédentes, basées essentiellement sur le principe de l'intensification et le soutien des prix, s'avère positive et la production agricole a connu une augmentation progressive pour pratiquement toutes les filières. Néanmoins, deux faits caractérisent cette tendance, d'une part l'évolution est très irrégulière (taux de croissance varie de -4,6 % à 25%) et dépendante fortement de la pluviométrie ; d'autre part, un décalage négatif important entre le taux de croissance de la production agricole et le taux de croissance de la consommation alimentaire nationale. On observe que la consommation (ou les besoins alimentaires) évolue deux fois plus que celle de la production avec un écart souvent couvert par les importations.

Figure 1. Production des principales filières agricoles (1990-2017)



Note : Il s'agit de moyennes décennales des productions agricoles en milliers de tonnes
Source : Faostat (2021)

Ces augmentations ont été constatées dans toutes les filières (figure n°) notamment le maraîchage et l'arboriculture où les rendements étaient importants contrairement aux filières stratégiques. Toutefois, cette augmentation quantitative reste tributaire des importations d'intrants essentiellement les semences hybrides.

Même si la conjoncture actuelle, des marchés pétroliers, est très favorable pour l'importation de biens alimentaires, elle ne le sera pas durablement à cause du non-renouvellement de ces ressources fossiles. Une vision prospective s'avère donc nécessaire pour les politiques agricoles futures qui doivent inclure le risque climatique, les changements structurels des milieux ruraux, et la volatilité des marchés mondiaux dans les programmes futurs.

Avec une agriculture intensive, consommatrice de ressources naturelles et d'intrants, le système de production national n'assure que la moitié des besoins alimentaires. Comment peut-on le maintenir voire le renforcer sous contraintes des changements climatiques, les plus probables sont la sécheresse qui conduisent non seulement aux problèmes d'accès à l'eau mais aussi au risque de la baisse des rendements pour l'agriculture notamment pluviale ? A cela s'ajoutent les vents de sable qui conduisent à l'assèchement des cultures ainsi

que la désertification rampante qui menace les terres agricoles fertiles du nord.

Selon l'étude rétrospective des politiques agricoles précédentes et en perspective la durabilité de l'agriculture algérienne (dans ses trois dimensions : sociale, économique, et environnementale), les fondements de politiques publiques futures devraient reposer sur une approche territoriale basée sur les potentialités locales afin de définir des stratégies adaptées pour chaque territoire. Dans ce qui suit, nous développons quelques pistes de réflexion.

3.1- Réhabilitation des agricultures traditionnelles

L'intensification des systèmes de production agricole - importation des intrants, équipements et services d'ingénierie - est restée le modèle de référence de développement agricole. En parallèle, les agricultures traditionnelles oasiennes, de montagne ont fait l'objet de dispositifs particuliers de développement qui ont tenté de réhabiliter les chaînes de valeur de produits du terroir dans de nombreuses régions (indicateurs géographiques pour la figue sèche de Beni Maouche, dattes Deglet Nour de Tolga).

3.2. Préserver le mode de développement agricole oasien

Contrairement à la volonté de tout développer au Sahara se basant sur l'utilisation excessive des ressources naturelles (eaux) et des inputs chimiques (pesticides et fertilisants), les décideurs doivent reconsidérer le milieu oasien longuement délaissé. L'oasis est un modèle optimum en matière de durabilité, de salubrité et d'équité en milieu aride, qui développe une synergie parfaite entre les ressources naturelles (terre, énergie et eau), l'animal et l'homme depuis plusieurs millénaires dans un milieu d'une adversité extrême.

La préservation du système oasien et de ses savoir-faire ancestraux permettrait de conserver la diversité des cultivars locaux et d'un modèle écologiquement fonctionnel-fondé sur l'équilibre entre climat, eau et énergie.

L'Etat pourrait intervenir en incluant toutes les parties-prenantes et en encourageant les agriculteurs qui cultivent le palmier-dattier et

les arbres fruitiers par une aide financière au moins les premières années de l'investissement.

3.3. Promouvoir l'association céréaliculture-élevage dans les hauts plateaux

Cette association déjà pratiquée pourrait, également, constituer un modèle de production en milieu semi-aride qui combine d'une façon optimale la durabilité des ressources végétales, la synergie avec l'élevage ovin. Ce système qui incarne l'économie circulaire permettrait de mieux valoriser l'utilisation des terres appartenant aux exploitations céréalières par des apports organiques issues des élevages ovins principalement (l'élevage bovin pourrait être un maillon de la chaîne).

Malheureusement, les systèmes de production intégrés ne se trouvent pas dans la nomenclature des politiques publiques. La durabilité de ce système pourrait être favorisée par la révision du statut du foncier agricole relevant du domaine privé de l'Etat et par l'encouragement des organisations professionnelles transversales.

3.4. Un système national d'information sur les terres agricoles

L'information actualisée sur l'état d'utilisation des terres agricoles (mais également d'autres ressources naturelles) est un moyen de gestion interactive dont pourraient disposer les décideurs centraux. Plusieurs techniques nouvelles pourraient être utilisées : la télédétection, les-Big Data, et l'utilisation de l'imagerie satellitaire pour l'estimation des rendements ; par exemple, le réseau MED-AMIN qui est une base de données et un système d'alerte précoce des récoltes de céréales utilisé dans plusieurs pays méditerranéens (<https://www.med-amin.org/fr/>). Cette tendance pourrait être complétée par la programmation des recensements périodiques et transversaux (avec les autres secteurs) pour inclure les aspects socioéconomiques des acteurs de l'agriculture. A cet égard, le dernier recensement agricole remonte à 2001, soit un intervalle d'une génération, qui s'avère trop long pour prendre la mesure des évolutions.

3.5- Usage des eaux non conventionnelles et politique de l'eau

La politique publique doit se tourner vers de nouveaux modes d'exploitations d'eaux non conventionnelles (notamment les eaux usées épurées) faiblement renouvelables ou rares dans un contexte de stress hydrique prononcé avec le changement climatique. En l'espace de 15 ans (2000-2016), les superficies agricoles irriguées ont été multipliées par 2,3 passant de 350.000 ha à 1.260.000 ha, grâce à la diffusion des techniques d'économie de l'eau notamment l'irrigation localisée (goutte-à-goutte). Les objectifs du plan 2015-2019 d'irrigation des cultures ont été fixés à 2,2 millions d'ha. En 2021, le plan d'action (2020-2024) fixe un objectif d'augmentation de la superficie irriguée de 380.000 ha à partir d'une superficie de 1.430.000 ha dont 800.000 ha sont équipés en système d'irrigation économiseurs d'eau. En plus de l'usage de l'eau conventionnelle des barrages et forages, la stratégie publique pour la réutilisation des eaux usées à l'horizon 2030 vise essentiellement à la réutilisation d'un milliard de m³ d'eau épurée, au niveau des Hauts Plateaux essentiellement, pour irriguer 160.000 ha relevant en grande partie de la Petite et Moyenne Hydraulique (PMH). De plus, il est préconisé une meilleure concertation avec le secteur agricole pour améliorer le choix des méthodes d'irrigation adaptée à ce type d'eau (irrigation localisée), le contrôle qualité et des restrictions de cultures et le dimensionnement des processus d'épuration en fonction des spéculations envisagées.

Cette gestion par l'offre" devrait être revue pour une stratégie de gestion optimale par la demande selon la destination de l'eau demandée, notamment vers les spéculations stratégiques qui pèsent sur la balance des paiements.

3.6- Inclure les risques climatiques dans les politiques publiques

Bien que la problématique du changement climatique soit prise en considération dans le discours des pouvoirs publics, sa traduction dans les politiques mises en place laisse à désirer. La prise en charge de cette problématique exige l'identification des risques et des stratégies pour y répondre.

La segmentation de l'offre et de la demande, selon les caractéristiques socio-professionnelles des exploitations, et la simplification des procédures devraient augmenter le taux d'adhésion des agriculteurs aux schémas publics d'assurance concernant les biens immobiliers, les machines agricoles, la sécurité sociale, et les calamités naturelles.

Les risques menaçant l'activité agricole sont nombreux et ils ont pour conséquence la diminution des rendements, la baisse de la qualité des produits, et les dommages causés à l'outil de production, ce qui entraîne des effets négatifs sur le niveau du chiffre d'affaires à réaliser et conduit dans certains cas à l'abandon de l'activité agricole.

Les caractéristiques du milieu naturel algérien déterminent un potentiel qui est extrêmement conditionné par la mobilisation de la ressource hydrique, seconde contrainte permanente pour l'agriculture. Cette situation explique pourquoi le risque climatique constitue un paramètre fondamental des pratiques des exploitants agricoles.

La gestion de ces risques agricoles de nature catastrophique est confiée à l'échelle nationale à la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA), et à l'échelle de la wilaya à la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA), avec d'autres compagnies d'assurance. Bien que les risques agricoles climatiques couverts par le marché algérien soient nombreux (grêle, gel, inondations, siroco, neige et pluies), le nombre des souscripteurs reste très faible. Ce taux faible est expliqué par deux faits majeurs : l'activité informelle et hors sols (surtout des élevages bovins), et le retard de remboursement par les assureurs.

L'inadéquation entre l'offre et la demande pourrait être aussi une source de la non-souscription. Pour y remédier, une segmentation du marché d'assurance basée sur les caractéristiques socio-professionnelle (étages bioclimatiques, spéculations, maturité des investissements, statut des exploitations) des activités agricoles pourrait constituer le moteur de développement de cette activité.

3.7- Le financement des investissements

La structure actuelle de l'offre de financement n'est guère soutenable à cause de la bureaucratie caractérisant les procédures et la non considération des "*droits de concession*" comme garantie pour les banques publiques. Pour élever le niveau d'investissement dans le secteur agricole, surtout pour les nouveaux entrants, les pouvoirs publics doivent considérer ce dernier comme tous les autres secteurs économiques et doivent faciliter les financements (pas seulement les subventions) de tout type : finance islamique, le marché financier, les fonds d'investissement

Cette libération de l'initiative d'investir va capter, non seulement, les capitaux issus de l'agriculture mais aussi des capitaux venant d'autres secteurs économiques (et même le secteur informel).

L'encouragement des partenariats public-privé par des formes juridiques solides qui garantissent le respect des droits des partenaires ouvrira le chemin aux investisseurs (nationaux et étrangers) désireux de se lancer dans des activités créatrices de valeur ajoutée et créer ainsi une dynamique au niveau local.

3.8- Le renouvellement générationnel des agriculteurs

Selon (RGA 2003, Bouzid et al, 2020) l'âge des exploitants tend à vieillir et l'agriculture est délaissée par les jeunes qui préfèrent se diriger vers les métiers moins pénibles. Une réflexion doit être menée afin de réussir à sauvegarder des savoir-faire mais en intégrant de nouveaux paramètres mieux adaptés aux conditions actuelles : statut de l'exploitant agricole au lieu de celui de paysan, protection sociale, abolition du statut "*informel*" de l'activité agricole...

CONCLUSION

L'analyse de l'agriculture algérienne de l'indépendance jusqu'en 1990, révèle que l'orientation politique de l'Etat a eu un impact négatif sur le développement de ce secteur qui participait peu à l'effort économique de l'Algérie fondé sur l'exportation des hydrocarbures.

Les politiques agricoles attestent d'un long processus de maturation entamé au début de la décennie 1990, qui a été enrichi et ajusté progressivement dans les décennies 2000 et 2010.

Cependant, malgré les évolutions mises en exergue, ces politiques demeurent tributaires du paradigme de « l'intensification conventionnelle » du développement de l'agriculture.

Par-delà les insuffisances intrinsèques à ce modèle et ses effets pervers (impact environnemental, absence d'inclusivité...), l'agriculture en Algérie est désormais confrontée à de nouveaux défis liés à la souveraineté alimentaire face aux impacts systémiques d'une mondialisation non régulée et imprévisible, la résilience aux changements climatiques, l'intensification durable des systèmes productifs locaux, et l'adaptation aux modes de vie relatifs aux nouvelles habitudes alimentaires.

Dans une vision globale, l'agriculture durable devra répondre à plusieurs problématiques d'ordre environnemental, social, économique, et technologique. Cette transition, vers un modèle d'intensification durable (intégrant aussi l'agroécologie et l'agriculture biologique) devra être accompagnée par des mesures incitatives afin d'amortir les pertes de rendements (à court terme) supportés par les agriculteurs. Cette transition devrait aussi être suivie par des mesures sur les habitudes alimentaires, surtout dans les cantines scolaires, afin de promouvoir les bonnes habitudes alimentaires (moins de sucre et de boissons gazeuses (propice au diabète), plus d'eau et de légumineuses ...) chez les jeunes générations.

Cette vision a un grand potentiel dans les zones naturellement défavorisées comme les montagnes, le Sahara et même dans les milieux urbains. Cette agriculture offrira de nouveaux produits et services au consommateur final désireux d'une alimentation plus saine.

Références bibliographiques

- Adair P., (1983).** Rétrospective de la réforme agraire en Algérie (1972-1982). *Revue Tiers Monde*, 24 (93), 153-168.
- Adair P., (1982).** Economie politique de l'habitat rural « les villages socialistes » algériens. *Espaces et sociétés* 41 : 39-49.
- Amichi H., Bouarfa S., & Kuper M., (2015).** Arrangements informels et types d'agriculture sur les terres publiques en Algérie : quels arbitrages ? *Revue Tiers Monde*, 221, 47-67.
- Benachenhou A., (1979).** *L'Exode rural en Algérie*, Alger, ENAP.
- Bencharif S., (2018).** Origines et transformations récentes de l'élevage pastoral de la steppe algérienne. *Revue internationale des études du développement* 236, 55-79.
- Bernis G. D., de (1971).** Les industries industrialisantes et les options algériennes. *Tiers-Monde*, 12 (47), 545-563.
- Bessaoud O., (1999).** L'Algérie agricole : de la construction du territoire à l'impossible émergence de la paysannerie. *Insaniyat*, 7, 5-32.
- Bessaoud O., (2013).** Aux origines paysannes et rurales des bouleversements politiques en Afrique du Nord : l'exception algérienne. *Maghreb - Machrek* 2013/1, 215, 9-30.
- Bouchaib F., & Jouve A.M., (2010).** Le morcellement informel du foncier en Algérie. *Cah Agric* 2010 ; 19, 454-459.
- Bouisri A., & Pradel De Lamaze F., (1971).** La population d'Algérie d'après le recensement de 1966. *Population* 26-1, 25-46.
- Boukella M., (2008).** Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire in *L'Algérie de demain Relever les défis pour gagner l'avenir*. Fondation Friedrich Ebert, Algérie.
- Bourdieu P., & Sayad A., (1964).** *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*. Paris, Editions de Minuit.
- Bouزيد A., Boudedja, K., Cheriet, F., Bouchetara, M., & Mellal, A. (2020).** Facteurs influençant l'adoption de l'innovation en agriculture en Algérie. Cas de deux cultures stratégiques: le blé dur et la pomme de terre. *Cahiers Agricultures*, 29, 1-10.
- CNES (2001).** *Stratégie de Développement de l'Agriculture* 18ème Session Plénière. Conseil National Economique et Social, juillet.

- Cote M., (1983).** La population de l'Algérie. *Méditerranée* 4, 95-100.
- De Maillard J., & Kübler D., (2016).** Analyser les politiques publiques. Fontaine, France: Presses universitaires de Grenoble.
- De Bernis G. D., (1966).** Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale. *Economie appliquée*, 19 (3/4), 415-473.
- De Bernis G. D., (1971).** Les industries industrialisantes et les options algériennes. *Tiers-Monde*, 12 (47), 545-563.
- FAO (Food and Agriculture Organisation). (2021).** FAOSTAT Base de données statistiques. [Rome]: Rome, 2021
- FAO (Food and Agriculture Organisation). (2022).** FAOSTAT Base de données statistiques. [Rome]: Rome, 2022
- Fei J. C. H., Ranis G., (1964).** *Development of the Labor Surplus Economy: Theory and Policy*, Homewood, Richard A. Irwin.
- Fields G. S., (2006).** Labour Market Dualism in the Lewis Model: Reply, *The Manchester School*, 74(3): 355-359.
- Lequy R., (1970).** L'agriculture algérienne de 1954 à 1962. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 8, 41-99.
- Lewis W. A., (1954).** Economic development with unlimited supplies of labour. *Manchester School of Economic and Social Studies*, 22(2), 139-191
- MADR. (2002).** La nouvelle politique de développement agricole et rural : Choix stratégiques, mise en œuvre et perspectives. Ministère de l'agriculture et du développement rural. Alger
- MADR. (2008).** Le Renouveau de l'Economie Agricole & le Renouveau Rural. Ministère de l'agriculture et du développement rural. . Alger
- MADR. (2012).** *Le Renouveau agricole et rural en marche, revue et perspectives*". Alger: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- MADRP. (2017).** *Stratégie de développement du secteur de l'agriculture, du développement rural et de la pêche 2035*. non publié. Alger
- MAP. (1996).** *La conférence nationale sur le développement de l'agriculture*. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Alger
- MAP. (1999).** *Rapport sur le développement de l'agriculture 1999 - horizon 2010*. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Alger

MA. (1992). Le secteur agricole et les perspectives de sa promotion et de son développement. Rapport Général Commission Nationale Consultative sur l'Agriculture, Ministère de l'agriculture. Alger.

Muller P., (2018). *Les politiques publiques.* PUF. Paris

ONS Office National des Statistiques. Alger

RG A (2003). *Recensement Général de l'Agriculture 2001.* Rapport général des résultats définitifs. MADR.

Annexes

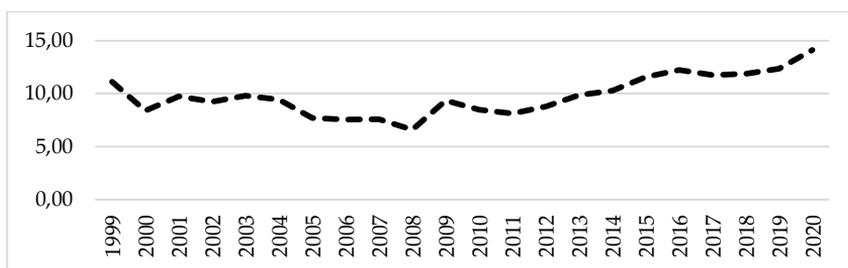
Tableau A1. Évolution de la population en Algérie selon les RGPH*

Population/ Année	Population urbaine	Population rurale	Population totale	Population rurale (%)
1966	3 778 482	8 243 518	12 022 000	68,6
1977	6 686 785	10 261 215	16 948 000	60
1987	11 444 249	11 594 693	23 038 942	50,3
1998	16 966 937	12 133 916	29 100 863	41,7
2008	22 471 179	12 339 880	34 811 059	24,06

Note : * Recensement Général de la Population et de l'Habitat

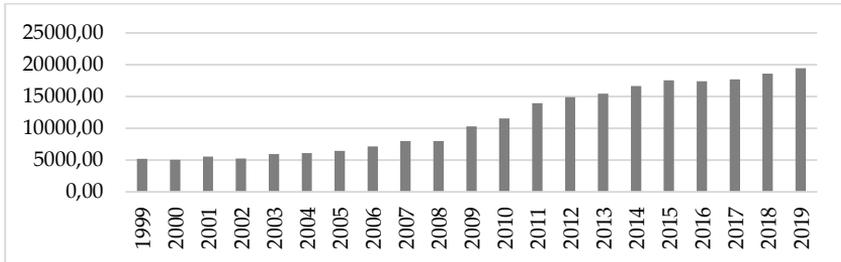
Source : ONS Algérie

Figure A 2. La part (en %) de l'agriculture dans le PIB en Algérie



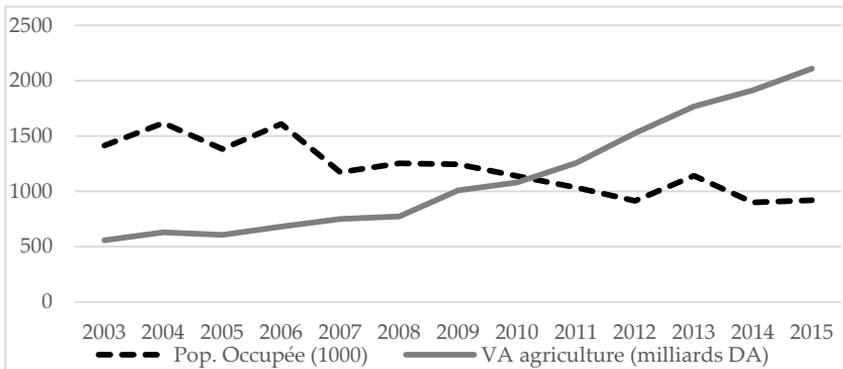
Source: World Bank

Figure A 3. Valeur Ajoutée agricole par travailleur (US\$ constant 2015)



Source : World Bank

Figure n°A4. Productivité apparente du travail dans l'agriculture



Source : ONS